



Sensibilisation des élèves de 2^{ndes} à la sécurité routière

Mardi 2 février 2016

Demi-journée obligatoire fixée par le gouvernement pour réduire la mortalité sur les routes

Les élèves des classes de 2^{ndes} ont été mis en situation dans 6 ateliers différents.

L'objectif de cette après-midi a été de rendre chaque élève acteur, citoyen et responsable de sa conduite.

Tout d'abord, un premier atelier « loi et transgression » animé par 2 gendarmes de la brigade motorisée. Ceux-ci ont bien rappelé le renforcement des sanctions depuis juillet 2015 en fonction des infractions ; que l'on soit en voiture, à scooter ou à vélo. Les représentants de la force de l'ordre ont instauré un dialogue de confiance avec les élèves qui ont pu poser de nombreuses questions et ont reçu les éclaircissements appropriés.

Les enseignants de SVT ont animé le deuxième atelier autour des réflexes, substances actives à l'aide d'un réactiomètre prêté par la Maif Prévention.

Cf. article [Sécurité routière- Atelier 2 ou le temps de réaction](#) M. Debiève, professeur de SVT

Les professeurs de physique-chimie et mathématiques ont consacré le troisième atelier aux risques : alcool, téléphone au volant et distance d'arrêt.

Lors d'un quatrième atelier, les élèves ont pu tester des lunettes d'ébriété qui modifient le comportement, les réflexes comme s'ils avaient consommé des substances psychoactives.

Nicolas et Mathilde témoignent :

« Je ne pensais pas que *si peu d'alcool* pouvait agir autant sur mes réflexes. Je n'ai pas réussi à finir le parcours. »

« Et moi, je n'ai même pas attrapé le ballon lancé tout près de moi ! »

Dans ce même atelier, à partir d'une situation d'accident entre une voiture et un scooter, les élèves ont incarné les conducteurs des véhicules accidentés et ont dû renseigner un constat amiable en temps réel. Les enseignants ont guidé les élèves dans cet exercice pas si facile, en leur donnant des conseils concrets : ne pas paniquer, prendre des photos, bien écrire les numéros de téléphone...

Le cinquième atelier consistait à conduire soit un scooter soit une moto sur simulateurs. (Prêtés par la Maif Prévention) Les élèves se sont vite rendu compte qu'il était indispensable d'avoir une concentration permanente et optimale afin d'éviter tout danger imprévisible dans le respect du code de la route.

Le simulateur interrompait la session dès que les élèves ne respectaient pas les consignes de sécurité, en affichant la ou les infractions commises.

Le sixième atelier animé par un bénévole de la Maif Prévention présentait des témoignages d'accidentés de la route avec un échange entre ce bénévole, les professeurs et les élèves.

Toutes les activités de cette demi-journée obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière se sont déroulées dans un cadre institutionnel, pédagogique, conforme à la réalité de la route. Par ailleurs, en octobre 2015, certaines classes de 2^{ndes} avaient bénéficié de l'action « Crash test » réalisée au lycée Jules Verne.

Les élèves ont ainsi pu s'approprier les bons comportements sur la route, apprentissage qui se fait déjà dans les écoles, collèges et qui pourra se poursuivre à la maison en famille.

Les organisateurs, Mme Wierel, infirmière scolaire, M. Botlanner, CPE, Mme Thiébaux, proviseur-adjoint et les 20 professeurs impliqués dans ce dispositif.